

QUESTIONS CGT

REMUNERATIONS

1 - Salaires 2010

La CGT demande la reprise des négociations sur la NAO politique salariale 2010 au sein de SPS, ainsi que la totale prise en compte des principes actés par le DRH Groupe le 31 mars dernier avec les coordinateurs syndicaux.

R - Les NAO SPS sont closes depuis le 1^{er} avril 2010. Une communication au personnel a été envoyée et résume les mesures applicables en 2010. Les orientations de la Direction Générale Safran sont prises en compte. A titre d'exemple, il est prévu un talon d'Augmentation Générale mini de 32€.

EMPLOI

2 - Bourse des emplois

Combien et quels postes sont ouverts et non encore pourvus :

- de 6 mois à 1 an ?

- plus d'1 an ?

Nous vous demandons d'indiquer dans la réponse les références des postes.

R - Pas d'éléments complémentaires depuis la dernière réunion. Nous vous invitons à contacter le RRH en charge du recrutement pour les postes pour lesquels vous souhaiteriez plus d'éléments.

3 - Informations mensuelles habituelles

Nous vous demandons de fournir la copie des listes fournies lors de la dernière plénière du CE (entrées - départs, effectifs inscrits, effectifs de gestion, présence du samedi, HS, listes emplois précaires).

R - Ces informations relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 mars dernier. Nous vous rappelons que ces informations vous sont transmises tous les mois.

4 - Démissions ATA

Combien de salariés ayant démissionné sont encore présents sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

- en 2010 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :

- pour 2010 ?

R - A ce jour, 24 personnes ont démissionné et sont encore présentes, 12 démissions ont été enregistrées en 2010 et 60 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission. Environ une quarantaine de démissions ATA ont été estimées.

- 5 - Forfait jour
 Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **440**
 Sur ce nombre :
 Combien sont sans référence horaire ? **11**
 Combien sont adhérents au forfait jour ? **248**
 Combien sont assujettis au régime horaire ? **181**
 Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**
 Combien de salariés depuis le début 2010 ont demandé à changer de régime horaire ? **0**
 - du régime horaire vers le forfait jour ?
 - du forfait jour vers le régime horaire ?
 Combien de salariés depuis le début 2010 ont changé de régime horaire ? **7**
 - du régime horaire vers le forfait jour ? **7**
 - du forfait jour vers le régime horaire ? **0**
 Combien de demandes, combien de refus ? **0**

R -

- 6 - Retenue sur paie
 Combien de personnel SPS ont eu des retenues sur paie pour motif : entrée en plage fixe et quel volume d'heure cela représente t-il ?

R - Période concernée : du 01/03/2010 au 28/03/2010
Les retenues concernent les arrivées tardives ainsi que les retenues pour horaire exigé non effectué.

Plage	Nbre de retenues	Temps total	Nbre de salariés différents
1 à 5 min.	63	3 H	29
5 à 10 min.	43	5,28 H	21
10 à 15 min.	30	6,26 H	18
15 à 30 min.	27	9,45 H	16
+ de 30 min.	62	159,60 H	38

- 7 - Embauches ingénieurs et cadres
 Depuis le 1^{er} janvier 2010 :
 Combien d'embauches en CDI d'ingénieurs et cadres ? **8**
 Sur ce nombre :
 Combien au forfait jour ? **8**
 Mutés du Groupe ? **4**
 Embauchés de l'extérieur ? **4**
 Combien au forfait heures ? **0**
 Mutés du Groupe ?
 Embauchés de l'extérieur ?
 Combien d'embauches en CDD d'ingénieurs et cadres ? **5**
 Sur ce nombre :
 Combien au forfait jour ? **0**
 Mutés du Groupe ? **Pas de mutation Groupe en CDD**
 Embauchés de l'extérieur ? **5**

Combien au forfait heures ? **5**

Mutés du Groupe ? **0**

Embauchés de l'extérieur ? **5**

Nous vous demandons de fournir également les chiffres de l'année 2009.

R - Ces éléments vont figurer au bilan social 2009 présenté au Comité d'Entreprise du 22 avril 2010. Néanmoins, nous vous communiquons les éléments relatifs à votre question : 42 embauches dont 13 CDD et 29 CDI dont 21 mutés du Groupe.

8 - Horaires

Dans l'accord RTT Snecma des I & C du 23 novembre 2000, il est écrit :

«L'horaire de la société est de 36h hebdomadaires conformément aux dispositions conventionnelles.

Cet horaire est applicable à l'ensemble des salariés »

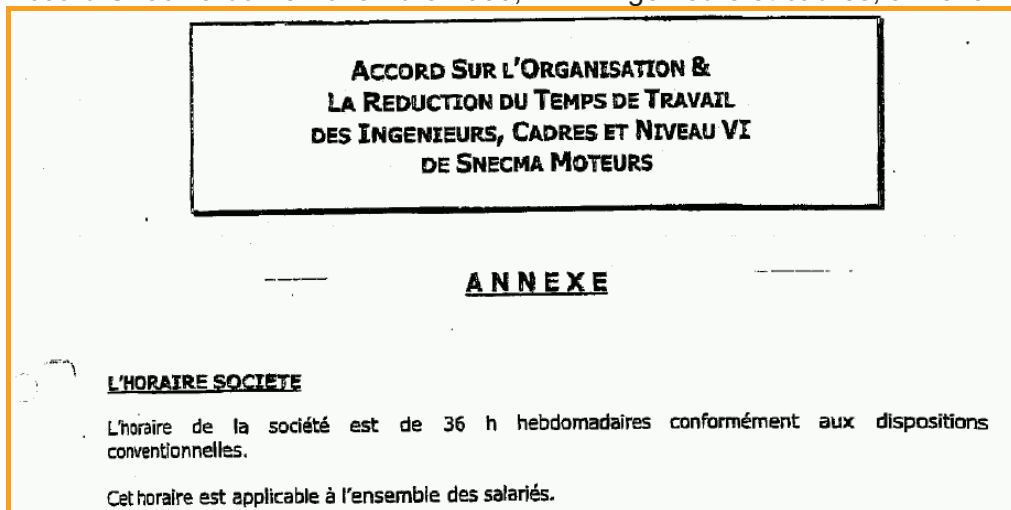
La Direction étant soucieuse d'éviter les heures supplémentaires non déclarées :

1°) Comment peut-elle contrôler cet horaire pour les salariés au forfait jour ? Et comment pourrait-elle se conformer à un contrôle de l'Inspection du travail ?

Rappel : les cadres au forfait jour ont droit au paiement du temps de travail effectué au-delà de ce qui est normalement dû.

2°) Comment s'assure-t-elle que les objectifs fixés aux salariés au forfait jour sont en adéquation avec cet horaire issu de la Réduction du Temps de Travail ?

Accord Snecma du 23 novembre 2000, RTT ingénieurs et cadres, annexe :



R - Au-delà de la règle générale suivante, les salariés en forfait jours ont une rémunération qui intègre le principe du forfait au regard des missions à accomplir. Nous sommes en mesure de justifier les présences et absences des forfaits jours.

Les objectifs fixés lors des entretiens individuels déterminent les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Des dispositions sont prises pour s'assurer du respect des 11 heures de repos consécutifs.

Nous vous rappelons également qu'il existe une commission de suivi de cet accord composé de ses signataires. Celle-ci peut se réunir si elle le juge nécessaire.

9 - Surcharge de travail et ODG

La surcharge de travail est manifeste dans de nombreux secteurs. Les salariés remontent le problème aux différentes hiérarchies (N+1, N+2, ...). Ces hiérarchies sont semble-t-il bloquées par le fameux Objectif De Gestion.

Depuis début 2010, les chiffres montrent une perte de 21 salariés CDI.

1°) Quel est l'ODG fixé pour 2010 ?

2°) SPS est-elle autonome pour le fixer ou y a-t-il intervention de la part du Groupe ?

3°) La direction est-elle consciente de la réalité de la surcharge sur le terrain ?

R - L'ODG 2010 est le même que l'ODG 2009. Le niveau d'effectif CDI est donc maintenu en 2010.

SPS présente ses éléments de campagne de gestion, dont les effectifs, à Safran. C'est suite à ces présentations et échanges que sont validés les éléments de gestion de la société.

La direction est bien entendu au fait de l'adéquation charge/capacité de la société.

10 - Précaires et détachés

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2010 ?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2010 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 mars dernier.

11 - Safran Engineering Services

Les salariés de Safran Engineering Services (ex Teuchos) présents sur le site sont-ils considérés comme sous-traitants, détachés, ou autre ?

R - Ces salariés sont considérés comme sous-traitants.

12 - Intérim OP

Un exemple parmi d'autres : quelle est la pérennité du secteur OP ?

Dans ce secteur, depuis début 2004, le volant de précaires ne cesse de se maintenir à un niveau très élevé :

	Intérim	CDD	Détachés	TOTAL
Janv. 2004	14	1	0	15
Janv. 2005	13	6	0	19
Janv. 2006	16	7	0	23
Janv. 2007	19	2	4	25
Janv. 2008	23	2	3	28
Janv. 2009	30	8	0	38
Janv. 2010	16	2	17	35
Fin mars 2010	14	2	23	39

Pour la CGT, ces chiffres montrent la pérennité de l'activité de ce secteur, la direction doit donc recruter dans de l'emploi pérenne CDI et ne peut se cacher devant un soit disant surcroît temporaire d'activité.

R - En complément de notre réponse à votre question n°9, nous confirmons que plus spécifiquement pour OP le niveau d'effectif est maintenu en 2010 (par rapport aux éléments de 2009).

Comme présenté régulièrement en Comité d'Entreprise, la charge 2010 de SPS est élevée (temporairement). Des mesures de renforts ponctuels ont été mises en place. OP en tant que principal secteur de production de SPS est de fait concerné.

13 - Malaise au service capteurs

A ce jour la charge aux capteurs est annoncée pérenne et pratiquement stable pour plusieurs années, et les principaux clients (CNES, ESA, EADS...) sont satisfaits et font confiance à SPS.

Malgré cela les salariés des capteurs sont inquiets pour leur avenir. Les départs déjà effectués et plus nombreux que les arrivées ont dégradé les conditions de travail car la charge se retrouve répartie sur moins de salariés.

Les salariés deviennent pour certains multitâches, devant de fait effectuer de nouvelles tâches pour lesquelles ils ne sont pas, peu ou mal formés, créant ainsi des situations de stress et de difficultés.

En juillet 2010, de nouveaux départs sont prévus sur des postes stratégiques avec un risque élevé de perte de compétences.

La direction doit prendre conscience que les salariés ne tiendront pas longtemps la cadence, et que les risques pris (tant humains qu'industriels) peuvent compromettre gravement l'avenir de cette activité.

La CGT demande que cesse l'hémorragie de personnel par des recrutements et par l'embauche des précaires en production, et par le renfort des fonctions supports réduites aujourd'hui à peau de chagrin pour assurer dans les meilleures conditions les évolutions et le développement de nos produits.

R - Nous prenons note de vos commentaires. Nous vous rappelons que dans ce secteur des recrutements ont eu lieu et qu'un poste est ouvert.

CONDITIONS DE TRAVAIL / HYGIENE ET SECURITE

14 - Formulaire d'exposition

Des salariés ont reçu un formulaire à remplir concernant leur exposition à différents produits avant 2002.

1°) Pourquoi l'envoi de ce formulaire ?

2°) Aucune explication n'étant fournie, comment compléter certaines rubriques telles que "GEH" ?

3°) Quelle relation cette fiche a t-elle avec la fiche individuelle d'exposition ?

4°) Cette fiche a t-elle été envoyée à l'ensemble des salariés ayant travaillé à et/ou pour SPS ? (CDI, intérim, CDD, sous-traitant sur site, détachés, anciens salariés mutés, démissionnaires, retraités).

R - Nous vous rappelons ci-dessous la communication envoyée au personnel.

"La fiche individuelle d'exposition facilitera la reconstitution de l'historique des activités et des expositions qui sont des informations importantes pour une surveillance médicale adaptée. En effet, si la traçabilité est assurée depuis 2002, il est important de reconstituer l'antériorité pour chacun. L'objectif à terme est de mieux appréhender les risques et d'améliorer la prévention." Toutes les informations complémentaires sont disponibles sous Intranet – sécurité/environnement – création, visualisation documents – outil d'aide évaluation du risque.

15 - Micro-ordinateurs portables externes

Un nombre toujours plus important de salariés se voient attribuer un ordinateur portable à usage extérieur au site. Il s'agit de fait d'un poste externe de travail.

Combien de portables sont ainsi mis en circulation ?

La fonction de ces salariés nécessite-t-elle toujours cet équipement ?

Ont-ils tous de fréquentes missions à l'extérieur ?

Le risque de travail à domicile a-t-il été évalué ?

R - Pour Snecma Propulsion Solide, 97 portables sont attribués.

Il existe deux types d'affectation de micro-portables :

- **aux personnes amenées à se déplacer régulièrement en interne SPS, Groupe ou hors Groupe,**
- **aux personnes qui font une demande ponctuelle pour un sujet limité dans le temps (salon, rendez-vous client, fournisseur...).**

16 - Travail posté de nuit

Le Centre international de recherche sur le cancer a classé le travail de nuit posté dans la liste des agents "probablement cancérigènes". A long terme, l'exposition nocturne à la lumière induit une baisse des défenses immunitaires. Elle est également responsable de la dérégulation de certains gènes pouvant aboutir à la formation de cellules cancéreuses. Les expérimentations réalisées chez l'animal montrent un lien clair et direct entre l'exposition nocturne à la lumière ou le décalage horaire chronique et la survenue du cancer.

L'information est disponible sur le site de l'INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

1°) La Direction et le Service médical ont-ils connaissance de l'avis rendu par les experts du CIRC ?

2°) Quelles actions la Direction compte-t-elle prendre à ce sujet pour les équipiers 2x8 et 5x8 ?

3°) L'accord de 1997 sur la cessation d'activité pour les salariés ayant travaillé en équipe continue (5x8) prévoyait une cessation anticipée maximale de 24 mois pour une ancienneté en équipe continue d'au moins 17 ans.

Au regard de cette information récente (2008) sur la dangerosité du travail posté, la CGT demande à renégocier l'accord de pénibilité pour les équipiers 5x8 pour en améliorer les dispositions, et en y incluant les équipiers 2x8.

Ce nouvel accord devrait également prendre en compte les critères de pénibilités physiques ou physiologiques, et les facteurs d'ambiance ou de nuisance admis comme éprouvants.

R - L'avis rendu par le CIRC s'appuie sur une série d'études épidémiologiques réalisées auprès d'infirmières travaillant exclusivement de nuit et d'hôtesse de l'air soumises à de fréquents décalages horaires ; nous sommes donc très éloignés des conditions de travail des équipes 5x8 (qui plus est des équipes 2x8 qui ne travaillent qu'une petite partie de la nuit) en effet l'organisation d'une activité continue sur 5 équipes permet de limiter la fréquence des décalages horaires et la durée globale (sur une vie professionnelle) de l'exposition nocturne à la lumière.

Ainsi pour les équipes, nous sommes donc en situation de diminution d'un risque révélé "modeste" par les études.

Par ailleurs, cette question est transmise aux Relations Sociales pour instruction le moment venu lorsqu'une demande de négociation sera formulée par les Délégués Syndicaux.

17 - Carbone au bâtiment 25

Votre réponse en février 2010 sur le taux de panne des alimentations d'ordinateurs, nous laisse perplexes. Seules 17 alimentations auraient été changées au bâtiment 25.

3 - Pannes micro ordinateurs
Suite à notre question du mois dernier, 350 alimentations électriques ont été changées.
Sur ce nombre, combien aux bâtiments 25 et 70 ?

Bâtiment	Nbre de micros	Nbre de changements d'alim.
25	46	17
70	27	7

R -

Pour le seul local inspection TC2, 42 alimentations ont été changées l'an dernier pour les 2 ordinateurs (MIC4554 et MIC4574). A noter qu'un ordinateur est installé dans un caisson l'isolant en principe du carbone.

Des alimentations neuves ont dû être changées parfois au bout d'une semaine, et dans certain cas le lendemain !

Un troisième ordinateur, dans le même local, n'a aucun soucis de court-circuit. Il est installé dans une baie pressurisée.

Par ailleurs la pressurisation des armoires électriques au TC2 est effective depuis plusieurs années.

1°) Le service informatique a-t-il un diagnostic concernant ces pannes répétitives ?

2°) La cause qui paraît évidente est la présence de fibres de carbone, conductrices, dans tout l'environnement de travail du TC2. L'air pollué se répand également dans tout le bâtiment, car les vêtements dispersent les fibres ou poussières au gré des déplacements du personnel.

En essayant de lire sur intranet (sans collyre) les résultats de l'étude épidémiologique réalisée en 2003, on constate que la ligne de carbonisation génère plus de 5 fibres de carbone par cm³ (soit 5000 fibres par litre d'air), chiffre très conséquent.

Il n'est techniquement pas possible de pressuriser les poumons des salariés travaillant dans le bâtiment.

Nous demandons, conformément à l'article R4222-12 et plus du Code du Travail, l'installation d'un système de captage à la source, ou au plus près, de toutes les particules émises par les moyens de production dans ce bâtiment.

Cette demande est valable également pour les ateliers situés dans d'autres bâtiments et qui ne disposeraient pas d'un système de captage des pollutions.

La direction peut s'appuyer sur la CRAM Aquitaine. Celle-ci propose, avec son laboratoire de chimie, des conseils en prévention et en ventilation industrielle.

R - Une coquille s'est glissée dans notre réponse du mois dernier, vous trouverez ci-dessous le tableau complet :

Bâtiment	Nombre de micros	Nombre de changements d'alimentation
025	46	17
025E	12	27
025N	94	32
025S	1	0
025T	8	18
070	27	7

Concernant le TC2, il s'agit du 25T et non du 25. pour lequel 18 alimentations ont été changées. Les investigations sont en cours afin d'identifier précisément les aléas qui relèvent de l'environnement de travail et ceux qui relèvent de l'alimentation sur le réseau électrique.

Concernant le point 2 de votre question, nous prenons note de vos commentaires et vous invitons à vous rapprocher du CHSCT compétent pour traiter ces points.

Concernant les effets d'une exposition aux poussières de carbone nous rappellerons les conclusions données à l'étude réalisée entre 2003 et 2006 :

Etude épidémiologique : "Les résultats de cette étude montre qu'une exposition d'environ dix ans à un quelconque type d'aérosol de carbones, n'engendre pas de pathologies observables, en dehors de réactions cutanées, non persistantes, de démangeaisons."

Etude toxicologique expérimentale : "Les échantillons de fibres et particules de carbone testés n'ont pas montré de potentialité cancérigène, ni de forte cytotoxicité dans nos conditions expérimentales. Seuls deux échantillons se révèlent transformants mais du fait de leur composition très hétérogène (*), il n'est pas possible de déterminer le facteur causal."

Conclusion générale de l'étude : "Dans l'état actuel des connaissances scientifiques acquises par cette étude toxicologique, les poussières issues du travail de pièces en composite carbone/carbone n'apparaissent pas présenter de toxicité spécifique pour l'organisme humain.

Les recommandations générales en matière d'exposition aux poussières non spécifiques doivent cependant être respectées."

18 - Carbone au bâtiment 28

Comme dans d'autres bâtiments, le carbone est présent dans l'atelier du bâtiment 28. La quantité visible qui s'y dépose y est même impressionnante.

Nous demandons la mise en place d'un système d'aspiration efficace pour éviter cette accumulation.

R - Ce sujet est suivi au niveau CHSCT. Le secteur ne constate pas l'"impressionnante dépose de carbone" comme stipulée dans la question. Cette dernière mérite donc d'être plus ciblée (où ? quel élément ? etc...).

L'aspiration en place est efficace (mesures ITGA d'ambiance et screenings le confirment) et n'est plus que raccordée à 5 moyens depuis le recentrage de l'activité vers le bâtiment 4. Pour suivre la non-dégradation, une nouvelle campagne de mesures ITGA est prévue courant 2010.

Nous traitons par ailleurs le problème suivant : le tuyau d'aspiration sur le coulant du LVT160 se sectionne partiellement et régulièrement sans que nous nous en apercevions de suite. Cela est dû aux fortes contraintes de déplacement qu'il subit. Recherche en cours d'un tuyau plus résistant tout en restant aussi souple.

19 - Bâtiment 29A - labo salle 68

Le système d'extraction des hottes aspirantes est situé trop près de la toiture, et les vapeurs sont réinjectées dans le local par le système de ventilation.

Nous demandons la modification du système.

R - Une DT/DI est établie pour analyse de la situation (vérification avec fumigènes) et modification si besoin confirmé.

20 - Odeurs sanitaires bâtiment 4

La vérification a-t-elle été faite ?

Les salariés de l'atelier se plaignent toujours des mauvaises odeurs.

R - La vérification a été effectuée et l'origine des désagréments identifiée, des travaux provisoires vont être engagés courant mai 2010 en attendant une réfection des sanitaires qui doit être programmée.

21 - Cheminements piétons

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de prendre en compte et d'effectuer les réparations situées sur les cheminements piétons suivants :

- dalle affaissée entre les bâtiments 6 et 34,
- plaques cassées entre les algécos et le bâtiment 19.

R - Votre demande est prise en compte, dans l'attente des travaux, un balisage est mis en place.

DIVERS

22 - Absences sur plage fixe

Sur la dernière période de 4 semaines calendaires (en fin de semaine 12), combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

Plage	Nbre de retenues	Nbre de salariés différents
1 à 5 min.		
5 à 10 min.		
10 à 15 min.		
15 à 30 min.		
+ de 30 min.		

R - Cf. réponse à votre question n°6.

23 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 18/03/2010, y a-t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?

Combien de lettres de mise en garde ?

Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?

Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

R - Suite aux 4 procédures disciplinaires, il a été prononcé deux mises à pied disciplinaires.

Par ailleurs, une lettre de mise en garde a été adressée.

24 - Mise à jour affichage

Suite aux élections professionnelles de février dernier, nous demandons à la direction de mettre à jour les panneaux d'information mentionnant les nouveaux élus.

R - Cette mise à jour sera effectuée dans les meilleurs délais.

25 - Questions diverses

26 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} juin 2010 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

1 - CDD

Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 mars dernier.

2 - Intérim

Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 mars dernier.

3 - Détachés

Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 mars dernier.

4 - Solidarité

Nous réclamons l'embauche de tous les précaires occupant des postes pérennes.

R - Il n'est pas prévu d'embaucher tout le personnel temporaire.

5 - ISO 14000 et désherbage

L'action en cours de désherbage du site est-elle réalisée avec un moyen écologique (sel, vapeur, etc.) ?

Si non une autre solution que l'épandage de produit toxique est-elle envisagée ?

R - Notre prestataire met en œuvre un produit agréé par le ministère de l'agriculture et de l'environnement et les FDS (fiche de donnée de sécurité) sont consultables auprès du GIE (groupement inter entreprises).

6 - Restaurant d'entreprise pré-comptage

Nous prenons note de votre réponse du mois dernier qui précise que le pré-comptage est mis en place sur demande du comité d'entreprise depuis le 29 juin 1990 et que malgré la récente jurisprudence le versement direct de l'entreprise sans passer par le comité est pour vous légal.

Nous rappelons également à la direction que la prétendue absence de connaissance d'une loi ou d'une jurisprudence n'est pas suffisante pour l'exonérer devant la justice.

R - Nous prenons note de vos affirmations.

- 7 - Bâtiment 2000 - portes zones CD
Point sur le souci de décharge électrique sur les portes délimitant les zones CD surtout celle de l'étage entre le 1D et le 1C.
Où en est la recherche de cause, quelles mesures correctives ont été mises en place ?
- R - Des contrôles ont été effectués, il n'y a aucun potentiel résiduel sur les portes, à l'oscilloscope on remarque une légère tension électrostatique, il ne peut donc s'agir que de charge électrostatique du personnel. Le remplacement de la moquette n'est pas prévu cette année, la mise en place éventuelle de poignée plastique pour ces portes ne ferait que déplacer le phénomène. Nous vous tiendrons informé de nos réflexions et avancées sur ce sujet.**
- 8 - Bâtiment 33 local 18 dernier étage - siège
Point sur l'approvisionnement des sièges ergonomiques ?
Où en est l'analyse des besoins qui devait être réalisée avec les intéressés ?
- R - L'analyse a été faite avec les intéressés et l'Attaché Sécurité Environnement (ASE) : 3 sièges ne sont pas réglables et 2 sont en mauvais état. De nouveaux sièges de bureaux réglables ont été commandés en remplacement.**
- 9 - Bâtiment 33 local 18 dernier étage - personnel en arrêt maladie
Point sur la mise en place d'un renfort pour aider les 2 personnes des méthodes usinages qui assurent le travail de 3.
Où en est la recherche ? sous quel délai le poste sera pourvu ?
- R - Le besoin a été émis par la hiérarchie, le processus de recrutement est en cours avec les Ressources Humaines.**
- 10 - Bâtiment 25 couloir devant local 73
La moquette est non-fixée au sol, elle se soulève dans le sens du passage, il y a un risque de chute, nous demandons une remise en état immédiate le mois dernier une remise en état immédiate, Point sur les travaux ?
- R - Merci d'être plus précis sur la localisation du défaut.**
- 11 - Stationnement moto Bâtiment 25
Nous demandons la mise en place d'un panneau invitant les motos à s'éloigner du local de maintenance avant de démarrer, en effet aujourd'hui lors du démarrage les gaz d'échappement entrent dans le local.
- R - Une dt/di est établie pour analyse du problème évoqué afin de le traiter rationnellement.**
- 12 - Garage vélo
Nous demandons un garage à vélo différencié du garage moto (devant le bâtiment 6).
Compte tenu de l'étroitesse de l'abri il est souvent difficile de sortir moto ou vélo de l'abri.
Il serait opportun d'utiliser le projet de pôle vélo pour refaire un abri adapté...

R - Nous regardons ce point et rappelons qu'il est important de bien évaluer le besoin moyen annuel et pas uniquement lors des périodes favorables à l'utilisation de deux roues. Il est par ailleurs admis que deux motos puissent stationner sur une place voiture.

13 - Distributeur d'eau
Nous demandons l'installation de support pour les stocks de gobelets, cela évitera qu'ils soient laissés à même le sol.

R - Nous prenons en compte cette demande.

14 - Lettre avertissement
Combien de lettre d'avertissement ont été envoyées cours du mois d'avril ?

R - Cf. réponse à la question n° 23 CGT.

15 - Mise à pied
Combien de mises à pied ont eu lieu au cours du mois d'avril ?
Les mises à pied ont-elles été précédées d'avertissement avant leur mise en application ?
De combien de temps ont disposé les personnes ayant reçu des avertissements pour qu'elles remédient aux faits reprochés ?

**R - Cf. réponse à la question n°23 CGT.
La procédure disciplinaire décrite dans le règlement intérieur a été appliquée.**

16 - Discrimination et Harcèlement
Quelles sont les dispositions mises en places pour lutter contre les discriminations et le harcèlement au sein de Snecma Propulsion Solide ?
Qui est le garant de cette procédure à Snecma Propulsion Solide ?
Quelle formation sur le sujet est dispensée aux RH et aux hiérarchies ?
Que doit faire un salarié qui est harcelé moralement par une hiérarchie ?

R - Les ressources humaines sont garantes du principe de non-discrimination et sont habilitées à étudier et traiter les situations de harcèlement qui leur seraient signalées.

17 - Extincteur 24/33/32/25 etc.
Le démarrage des contrôles programmé pour le 22 mars 2010 a-t-il commencé ?

R - Oui.

18 - Plan pluriannuel de déploiement sur le site
Dans le cadre du plan pluriannuel de remplacement des écrans cathodiques (CRT) par des écrans de nouvelle génération (plats - LCD), quelle est la liste et l'ordre des secteurs qui vont être servis au cours de l'année 2010 ?

- R - Le déploiement des écrans de nouvelle génération (plats - LCD) se fait par zone géographique et non par secteur organisationnel.
Pour 2010, le planning (basé sur l'approvisionnement de 250 unités) est le suivant :**

1^{er} trimestre	Bâtiment 3 RDC
2^{ème} trimestre	Bâtiment 3 Etage
3^{ème} trimestre	Bâtiment 24/33
4^{ème} trimestre	Bâtiment 29A 29B

- 19 - Prévoyance MCDEF pré-comptage

Nous prenons note de votre réponse du mois dernier qui précise que le pré-comptage est mis en place sur demande du comité d'entreprise et que malgré la récente jurisprudence le versement direct de l'entreprise sans passer par le comité est pour vous légal.

- R - Nous tenons à rappeler qu'aucun contrat de prévoyance n'est passé avec MCDéf.**

Nous ne connaissons pas de définition légale du pré-comptage.

Concernant la part du Comité d'Entreprise au titre de la prévoyance, les retenues effectuées sont faites dans le cadre de dispositions réglementaires.

- 20 - Jours de RTTe

Nous demandons à connaître les instructions qui devaient être rappelées aux responsables de secteur pour qu'ils définissent les semaines ouvertes aux prises de JRTTe.

Nous vous rappelons que l'accord confirmé par votre condamnation au tribunal précise que le choix des semaines ouvertes doit être réalisé en «concertation» avec les salariés.

- R - Nous vous invitons à relire la note émise par le département Relations Sociales le 24 février 2010.**

- 21 - Questions DP

Nous demandons que les comptes rendus des années antérieures soient disponibles sur intranet, aujourd'hui nous accédons uniquement à l'année 2010.

- R - Il s'agit d'une mauvaise manipulation, le nécessaire va être fait.**

- 22 - Questions diverses

- 23 - Date de la prochaine réunion

- R - La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} juin 2010 à 9 heures.**

QUESTIONS CFDT

- 1 - Travaux d'aménagement de bâtiments en 2010
Parmi tous les travaux d'aménagement ou de réfection de bâtiments prévus cette année (ventilation, éclairage, sanitaires,...), lesquels sont réellement actés, financés et planifiés ? Lesquels ne sont plus à l'ordre du jour et pour quels motifs ?

R - Nous vous prions de trouver, ci-après, la liste des bâtiments dans lesquels des travaux ont déjà démarré ou sont prévus dans l'année :

BT1D : réaménagement, désamiantage

BT1B : désamiantage, éclairage, vmc, création salle de réunion

BT3 : sanitaires, ventilation, éclairage...

BT4/28 : réaménagement

BT6 : réhabilitation PCP

BT8 : sanitaires

BT18 : réfection sols, peintures, désamiantage

BT24 : réfection sols et désamiantage

BT30 : réaménagement

BT121 : démolition et désamiantage

- 2 - Annuaire téléphonique papier pour les ateliers
Comme vous nous l'aviez affirmé lors de la réunion DP de février 2009, un tirage actualisé de l'annuaire était prévu pour février 2010 (soit un tirage tous les deux ans). Nous comprenons que pour les premières pages concernant le C.E. et les syndicats, il ait fallu un peu plus de temps. Nous sommes maintenant en avril et qu'en est-il réellement ? A notre connaissance rien n'a été initié à ce jour. Si l'extraction des noms, sigles et n° de téléphone peut se faire rapidement, qui va se charger de la mise en forme et de la diffusion ? Sous quels délais ?

R - Une revue du besoin en annuaire papier va être faite. A plus court terme, les coordonnées propres à l'annuaire (numéros d'intérêt généraux, CE, ...) vont être rajoutées dans l'intranet.

- 3 - Pôle vélo à l'emplacement de l'ancien bâtiment 7
Nous renouvelons la demande des élus DP d'il y a treize mois sur le point d'avancement du pôle vélo :
- Date de mise en place ?
 - Nombre de vélo ?
 - Gestion du parc, maintenance ?

R - Il n'est pas prévu à ce jour de centraliser le pool vélo de la société ni les points de stationnement. Ponctuellement et suite aux demandes des secteurs, le nombre de vélo société est augmenté.

- 4 - Congés d'ancienneté
Y aura t-il possibilité de report des congés d'ancienneté au-delà du 31 mai ?

R - Comme tous les ans, il est demandé aux salariés de solder ses congés au 31 mai 2010. Des demandes argumentées et validées par le N+1 pourront être traitées à titre exceptionnel.

5 - Moquettes

Nous demandons le remplacement des moquettes dans tous les bâtiments. Si celles-ci sont plus ou moins régulièrement aspirées, elles sont très rarement "shampooonnées" et sources d'allergies respiratoires.

R - Le remplacement des moquettes est réalisé au fur et à mesure dans les secteurs, depuis le début de l'année cette opération a été menée, ou va être engagée dans les bâtiments suivants : BT1D étage, BT1B étage, BT1E sous/sol, BT24, BT70. Concernant le nettoyage des moquettes, il est effectué une fois par semaine dans les bureaux et le nettoyage par shampoing est réalisé à la demande de la hiérarchie du secteur, (le bâtiment 1A rdc vient d'être réalisé).

6 - Questions habituelles

a- Nombre d'entrées après 9 heures avec retenue sur salaire (sur les 4 dernières semaines, par tranches de 5 minutes)

b- Nombre de sorties après 19 heures (sur les 4 dernières semaines, par tranche de 5 minutes)

c- Depuis la dernière réunion DP, combien y-a-t-il eu de sanctions, lesquelles et pour quels motifs ?

d- Quand va être refaite la signalisation de la circulation sur le centre ?

e- Combien de cadres et pour quel montant global ont eu une prime à l'objectif ? Pourquoi cela n'apparaît-il pas dans le bilan social comme il l'est prévu dans la loi ?

R - a- Cf. réponse à la question n°6 CGT.

b- Cette réponse vous sera fournie le mois prochain.

c- C. réponse à la question n°23 CGT.

d- Il n'y a pas de campagnes "coup de poing" sur le sujet, mais un traitement régulier comme par exemple la signalisation récente des places véhicules handicapés entre les bâtiments 3 et 8.

e- Comme déjà précisé à de multiples reprises en Comité d'Entreprise, sont concernées par les rémunérations à part variables les cadres supérieurs ou égales à la position 3BS.

La part variable peut représenter jusqu'à 10 % de la rémunération annuelle brute quand les objectifs sont atteints à 100 %, 70 % au titre des objectifs individuels, 30 % au titre des objectifs de la société".

7 - Questions diverses

dont la date de la prochaine réunion.

Ne peut-on pas éviter de faire des réunions C.E. et D.P. en même temps (même si vous nous demandez d'être polyvalents, nous n'avons pas encore le don d'ubiquité) ?

R - Les congés scolaires ont eu pour conséquence la modification du planning des réunions afin de satisfaire au mieux la demande de la majorité des élus.

8 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} juin 2010 à 9 heures.

